

/ DÉCLARATION FO CA CAMIEG DU 12 MARS 2014

mars 2014

ÉVOLUTIONS DU RÉGIME SPÉCIAL MALADIE DES IEG

Pour FO Énergie et Mines, REVENDIQUER n'est pas un gros mot ni une injure, c'est le sens même de l'action syndicale. D'après le dictionnaire, c'est exiger, réclamer avec force quelque chose qui est due. En l'occurrence, c'est bien le cas.

FO Énergie et Mines dénonce une nouvelle fois l'attitude des employeurs qui ont toujours refusé d'ouvrir une véritable négociation sur ce sujet. Contrairement à ce que certains voudraient laisser penser, il n'y a jamais eu de négociation, car négocier c'est débattre d'un sujet pour aboutir à un accord.

Or, les employeurs ont imposé dès le départ, et avec le soutien d'autres fédérations, un veto à 7 M€ d'améliorations des prestations. Une misère en matière de santé et de baisse du reste à charge au regard des excédents constatés qui permettaient de faire 20 M€. comme le revendiquait FO Énergie et Mines

Ces derniers ont laissé pourrir la situation jusqu'à ce que les Pouvoirs Publics commencent à lorgner sur les excédents financiers de notre régime spécial maladie des IEG, constitués, rappelons-le, sur la part exclusive complémentaire.

Il aura fallu 3 ans pour enfin obtenir une redistribution de ces excédents vers les assurés sociaux des IEG. Que de temps perdu, avec des conséquences qui spolient au final ces derniers.

Les Pouvoirs Publics ont décidé de limiter à 15 M€ les améliorations des prestations, de baisser les cotisations des Actifs de 25 % et de récupérer 65 % des excédents des Actifs (175 M€).

Leur but (presque avoué) : ne pas afficher qu'en matière de prestations, un régime spécial maladie augmenterait fortement ses remboursements dans le même temps où la politique gouvernementale est plutôt à l'encadrement des dépenses de santé et à la diminution des remboursements.

Mais le véritable objectif était surtout de récupérer un maximum d'excédents financiers au bénéfice de la Sécurité Sociale. De là à y voir une volonté de se réserver une poire pour l'avenir...

Pour FO Énergie et Mines, si la baisse des cotisations des Actifs est un facteur de régulation des excédents annuels, et qu'elle permet indirectement de redistribuer une partie de ces excédents aux Actifs, elle bénéficie surtout, et avant tout, aux employeurs (25 M€ par an).

Pour ce qui est de la récupération des 175 M€ d'excédents au bénéfice du régime général, sous couvert de solidarité inter-régimes, FO Énergie et Mines rappelle que le Conseil d'Etat avait validé l'assiette de cotisation payée par les employeurs, ce qui soldait le passif, et qu'un ajustement a été fait récemment pour l'avenir.

FO Énergie et Mines dénonce toujours cette spoliation et ne cautionne pas l'argumentaire présenté par les Pouvoirs Publics pour justifier de ce transfert vers la Sécurité Sociale.

Aujourd'hui une étape est franchie mais pour FO Énergie et Mines ce n'est pas la fin de l'histoire.

- La dernière étude faite par la Camieg, sur la période 2014-2025, sur l'évolution des recettes, des dépenses, des excédents annuels et cumulés du régime spécial maladie démontre que :
- La section des Actifs reste excédentaire annuellement avec une progression annuelle constante, Les résultats financiers cumulés des Actifs restent encore élevés en 2014 (100 M€). Ils atteindront 162 M€ en 2025, ce qui représentera presque une année de cotisations ou un peu plus d'une année de prestations.

La section des Retraités reste aussi excédentaire annuellement avec un léger tassement (1 M€ tous les 5 ans). Les résultats financiers cumulés des Retraités restent encore élevés en 2014 (166 M€). Ils représenteront 1,5 année de cotisations et 1,6 année de prestations.

La revendication de FO Énergie et Mines pour porter les améliorations à minima à hauteur de 20 M€ était donc possible sans déstabiliser la section de Actifs et encore moins celle des Retraités. Il n'est pas utopique de revendiquer encore aujourd'hui ces 20 M€, voire d'aller encore plus loin. Cela reste pour FO Énergie et Mines une priorité.

FO Énergie et Mines, rappelle :

- Son opposition à la séparation comptable entre Actifs et Retraités, contraire au principe de solidarité et aux valeurs de la Sécurité Sociale, et l'engagement des Pouvoirs Publics à tenir une réunion sur ce sujet..
- Sa détermination à avoir une Camieg en totale responsabilité de gestion avec tous les moyens humains, techniques et financiers.
- Sa demande de création d'une Commission Sociale au sein de la Camieg comme cela existe dans toutes les Cnam.
- Sa résolution pour maintenir le lien intergénérationnel et l'équilibre financier du régime spécial maladie des IEG.
- Sa revendication pour maintenir une égalité de cotisation entre Actifs et Retraités.
- Sa volonté de baisser de façon concomitante la cotisation des Retraités et celle de solidarité des Actifs.

Par ailleurs, au travers de vocables bien choisis lus dans certains écrits, tels que « intégration financière des IEG au régime général », la tentation serait-elle grande pour certains de remettre en cause le régime spécial maladie des IEG. Comme le diable se cache parfois dans les détails, il est bon de rappeler que l'intégration c'est la fusion d'une minorité dans un ensemble national...

FO Énergie et Mines (,) rappelle son attachement à notre régime spécial maladie des IEG, régi par l'article 23 du Statut, qui assure et gère la part complémentaire des IEG et par délégation de gestion celle du régime général.